

## L'essentiel de votre protection santé

### Fonctionnement de l'offre

Quel est le coût mensuel de la cotisation ?

Le coût mensuel de la cotisation est de :

Jusqu'à 30 ans	de 31 ans à 40 ans	A partir de 41 ans
26,73 €	37,86 €	60,13 €

Au changement de tranche d'âge, la cotisation change le 1<sup>er</sup> du mois suivant la date anniversaire.

Le montant de la cotisation est fixé par l'Assemblée Générale et toute variation s'applique à la même date pour toutes les offres souscrites.

Quel est le délai minimum d'adhésion ?

L'adhésion est conclue pour une durée expirant le 31 décembre de l'année en cours. Elle se renouvelle annuellement, par tacite reconduction, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année civile.

La connexion Noemie est-elle obligatoire ? Oui.

Comment dois-je procéder pour l'inscription ?

Il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion en le demandant à la Mutuelle (par courrier ou téléphone) ou en le téléchargeant sur le site [www.ibaseo.fr](http://www.ibaseo.fr).

**Nouveau !**

Vous pouvez également souscrire directement sur notre site internet [www.ibaseo.fr](http://www.ibaseo.fr). L'adhésion en ligne est un outil interactif, sécurisé et 100% dématérialisé !

Y a-t-il un délai de carence ou des formalités particulières avant l'adhésion ?

Non, les prestations commencent à l'ouverture du contrat.

La cotisation est-elle familiale ? Non, elle est individuelle.

Quand et comment changer d'offre ou me radier ?

Il suffit de nous envoyer votre demande par recommandé avec accusé de réception deux mois avant la date de renouvellement soit le 31 octobre au plus tard. Pour tout changement d'offre, retourner par courrier postal au Centre de Gestion un bulletin d'adhésion dûment complété et signé pour la nouvelle offre avec votre demande de résiliation.

### Questions RÉPONSES

Est-ce que le contrat est « responsable » ?

Oui. Pour être « responsable », le contrat doit rembourser deux actes de la liste fixée par le gouvernement ; or ce contrat inclut plus de la moitié des actes de cette liste.

### Bénéficiaire de l'offre

A qui s'adresse cette offre ?

Cette offre s'adresse à tous et plus particulièrement aux jeunes.

Y a-t-il une limite d'âge pour s'inscrire ? Toute première adhésion est possible jusqu'au 71<sup>ème</sup> anniversaire.

### Garanties et Avantages

Quelles sont les garanties ?

La Mutuelle garantit le Ticket Modérateur sur l'ensemble des prestations.

- le forfait journalier sans limitation de durée ;
- le remboursement de lunettes et lentilles tous les 2 ans ;
- le remboursement des lentilles non remboursées par la Sécurité sociale tous les ans ;
- la participation aux substituts nicotiques (50 € / an) et le forfait contraception (40 € / an).

Quels avantages a-t-on à souscrire à cette offre ?

Les avantages sont les suivants :

- complémentaire santé sans droit d'entrée ni formalité médicale ;
- accès au réseau de soins Santéclair ;
- pas de délai de carence ;
- cotisation uniquement liée à l'âge ;
- tiers payant Almerys.

Seul le règlement mutualiste de l'offre fait foi.

Siège Social : 110 boulevard de la Salle - Boigny sur Bionne - 45432 CHECY Cedex  
Mutuelle du Personnel IBM créée le 20/09/1946. Soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, et au contrôle de l'ACPR sise au 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 9.  
Immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 391 346 236 et agréée par arrêté ministériel du 24/03/2003.

### Besoin d'informations complémentaires ?

Appelez le 09 69 39 98 00 ou le 0 800 000 700

Par mail : [mutuelle@ibaseo.fr](mailto:mutuelle@ibaseo.fr)

Sur le site web : [www.ibaseo.fr](http://www.ibaseo.fr)

Une entité  
du groupe Macif



Essentiel pour moi

Adhérente

